

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC







## TABLE des matières

<b>PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION</b>	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b>	<b>5</b>
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>7</b>
<b>PRÉSENTATION DE LA COMMISSION</b>	<b>8</b>
L'organigramme	9
Le conseil d'administration	10
<b>Rapport d'activité 2002-2003</b>	<b>13</b>
L'aménagement de la capitale nationale	14
Le réaménagement de la colline Parlementaire: sept ans après	20
La promotion de la capitale nationale	25
La fonction de conseiller de la Commission	31
L'administration de la Commission	34
<b>Plan d'action triennal 2003-2006</b>	<b>37</b>
Introduction	38
Embellir la capitale nationale	38
Promouvoir la capitale nationale	41
Conseiller le gouvernement sur la mise en valeur de la capitale nationale	45
<b>États financiers</b>	<b>47</b>

## PRÉSENTATION au ministre responsable de la Commission

MONSIEUR SAM HAMAD  
Ministre responsable de la région  
de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. Ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2002-2003 et présente le plan triennal de l'organisme pour la période 2003 à 2006, le tout en conformité avec la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec,



Pierre Boulanger



## PRÉSENTATION DU MINISTRE au président de l'Assemblée nationale

MONSIEUR MICHEL BISSONNET  
Président  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Sam Hamad



## MESSAGE du président et directeur général

Au moment d'écrire ces lignes, l'exercice budgétaire 2002-2003 est terminé depuis plusieurs mois. Comme en font foi les pages du *Rapport annuel* qui suivent, cette année a été riche de plusieurs réalisations marquantes dans toutes les sphères d'intervention définies par la loi constitutive de la Commission.

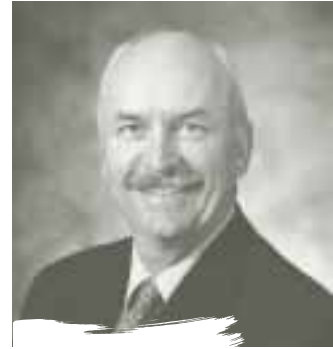
Dans cet esprit, je tiens à souligner la contribution exceptionnelle que mon prédécesseur, Pierre Boucher, a apportée à la vie de cette organisation depuis sa naissance, en 1995, jusqu'à son départ à la retraite il y a quelques mois. Son dévouement pour la Commission n'a eu d'égal que son amour de la capitale et son désir de la voir constamment s'embellir et rayonner. Je salue son engagement.

À l'aube du nouveau mandat qui m'est confié, je veux profiter de l'occasion que me fournit ce message pour partager quelques grands principes que j'entends mettre de l'avant et qui marqueront le cheminement de la Commission de la capitale nationale du Québec au cours des prochaines années.

Le contexte budgétaire serré avec lequel nous devons composer commande une révision des modes d'intervention de la Commission. Tant sur le plan de la conceptualisation des projets que sur celui de leur financement, nous devons faire preuve d'une imagination fertile et d'un souci constant d'innovation. La Commission misera davantage sur le partenariat avec les secteurs publics et privés, une approche avec laquelle la Commission n'est d'ailleurs pas étrangère. La rigueur sera aussi de mise afin de permettre la réalisation de projets structurants de développement durable, sans jamais verser ni dans le somptuaire, ni dans la médiocrité. À cet égard, la Commission appuiera son action sur des standards de qualité et de durabilité, dans le respect du patrimoine historique et architectural de la capitale. Toutes ces réalisations seront bien évidemment possibles dans la mesure où les moyens financiers seront au rendez-vous, notamment grâce au soutien des autorités gouvernementales.

La Commission a l'enviable mandat de travailler à l'embellissement et au rayonnement de l'agglomération de la capitale. Elle a aussi la chance de voir, à court terme, les résultats des gestes qu'elle pose. Ces gestes contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la région, tout en bonifiant l'offre touristique régionale. Les actions de la Commission rehaussent de plus le sentiment de fierté de l'ensemble de la population du Québec à l'égard de leur capitale. J'ai plaisir à me joindre à une équipe qui relève le défi d'un mandat aussi emballant.

J'en profite d'ailleurs, en terminant, pour remercier sincèrement les membres du conseil d'administration et, de manière spéciale, le personnel de la Commission qui partagent l'enthousiasme lié à la noble mission qu'est la nôtre. Leur passion et leur dévouement de tous les jours constituent l'assise solide qui a permis les résultats éclatants de la Commission jusqu'à maintenant. Ces valeurs demeurent, pour les années qui viennent, un gage de succès.



Pierre Boulanger

## PRÉSENTATION de la Commission

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Elle a pour mission générale de veiller à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif, et de symbole de rassemblement des citoyennes et des citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion. Acteur de l'aménagement, du développement et du rayonnement de la capitale, la Commission s'associe à divers partenaires pour réaliser les plus grandes comme les plus petites interventions.

En vertu de sa loi constitutive, la Commission peut notamment, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et des jardins, des promenades, des monuments et des œuvres d'art, ce qui a amené la Commission à œuvrer à la protection et à la mise en valeur du capital vert et bleu de la capitale, notamment le littoral du Saint-Laurent;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et de jardins, de promenades et de voies publiques de même que de sites, d'ouvrages, de monuments et de biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

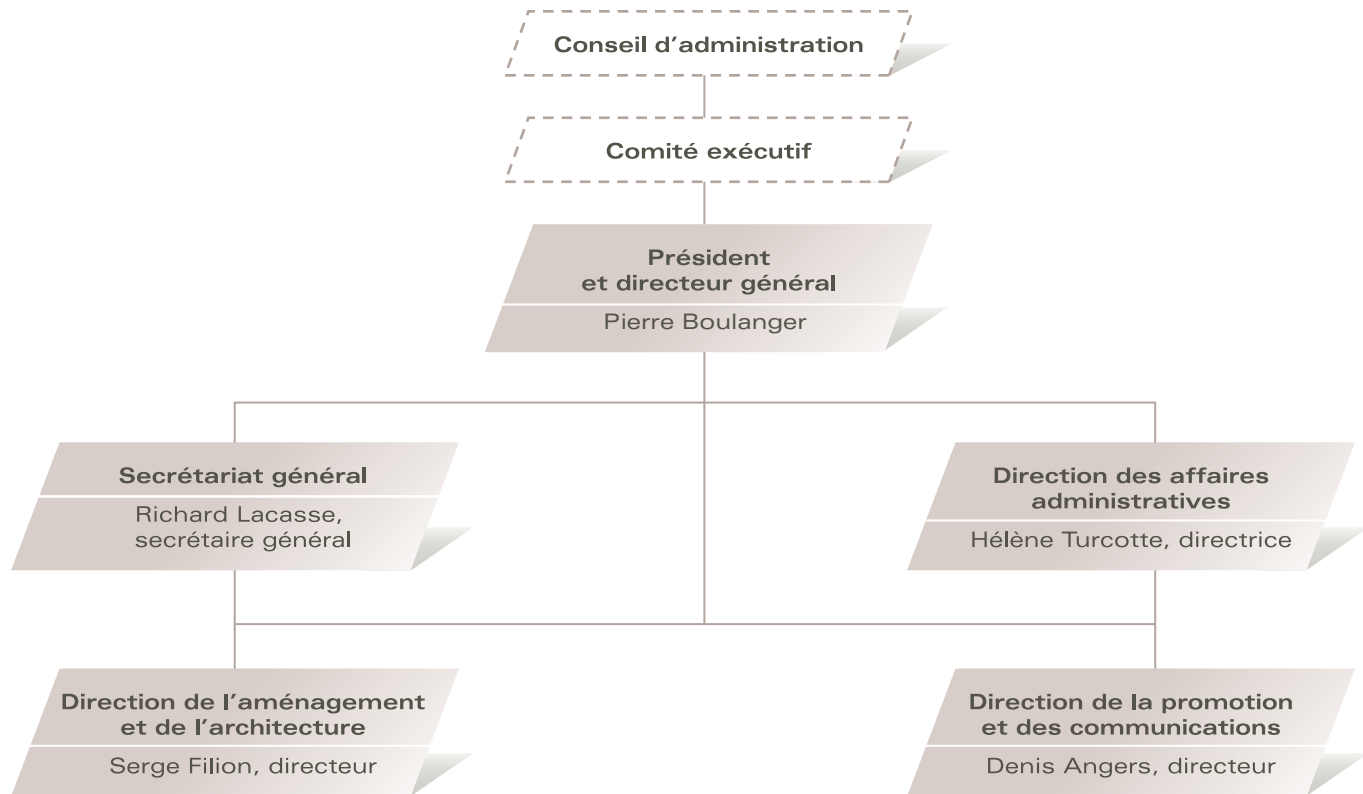
La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, ériger des monuments et mettre en valeur des biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Elle contribue également à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

De plus, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux et de l'effectif du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, ainsi que la désignation des parcours cérémoniels et les conditions d'une présence internationale.



## ORGANIGRAMME



## LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION

Pierre Boulanger

Denis Angers

Serge Filion

Hélène Turcotte

Richard Lacasse



## CONSEIL d'administration

Un conseil d'administration de treize membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui regroupe les responsables de chacune des directions de la Commission.

Au 31 mars 2003, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :



PIERRE BOUCHER

Président

Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration de Paris, Pierre Boucher a fait carrière dans l'appareil d'État entre 1964 et 2003. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilité, de secrétaire de direction à sous-ministre. Il a été professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec puis à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique de même qu'à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il a été conseiller spécial auprès de la Ville de Québec. Président-fondateur de la Commission, il a pris sa retraite le 30 mai 2003.



CHANTAL ARGUIN

Première femme à avoir présidé

l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Chantal Arguin est vice-présidente du groupe Trifide inc., entreprise spécialisée en cartographie, photogrammétrie et hydrographie établie à Québec et à Rimouski. En 2002, le YMCA de Québec a reconnu ses qualités de chef de file en la désignant femme de mérite dans la catégorie « Sciences et technologie ».



SALOMON COHEN

Diplômé en sciences administratives, Salomon Cohen habite Montréal.

Il est régisseur à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.



DANIELLE E. CYR

Linguiste de New Richmond,

Danielle E. Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto.

Spécialiste des langues amérindiennes du Québec, M<sup>me</sup> Cyr a publié de nombreux articles scientifiques.



JACQUES DESAUTELS

Professeur titulaire de la Faculté des lettres de l'Université Laval, Jacques Desautels, qui habite la ville de Québec, est aussi connu comme conférencier et écrivain.



MARIO DUFOUR

Curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch, au cœur de Québec, Mario Dufour a mis sur pied la Corporation du tourisme et du patrimoine religieux et le Festival des musiques sacrées de Québec.



ROGER DUSSAULT

Diplômé en pédagogie, enseignant en histoire et membre de plusieurs organisations s'intéressant à la sauvegarde du patrimoine, à l'amélioration de la qualité de vie et au développement touristique, Roger Dussault a été maire de Cap-Santé durant vingt ans et préfet de la Municipalité régionale de comté de Portneuf durant 10 ans.



JACYNTHE GAGNON

Jacynthe Gagnon est productrice agricole dans la région de Charlevoix. Engagée dans de nombreux organismes, elle est présidente de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord.



ANDRÉ GAULIN

Docteur en lettres, spécialiste de la littérature québécoise, André Gaulin a été nommé professeur émérite de l'Université Laval où il a enseigné de 1970 à 1993. Il a cofondé la revue *Québec français* ainsi que le Mouvement Québec français. Député de Taschereau à l'Assemblée nationale entre 1994 et 1998, il est auteur ou coauteur de plusieurs essais littéraires.



JACQUES LEMIEUX

Historien et géographe de Lévis (Saint-Romuald), Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés à la connaissance historique, géographique et touristique.



JEAN-CLAUDE MARSAN

Architecte et urbaniste de Montréal, Jean-Claude Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.



MARLÈNE OUELLET

Notaire et conseillère juridique de Saguenay (Chicoutimi et Jonquières), M<sup>e</sup> Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Formatrice auprès de cadres de diverses sociétés du Saguenay, elle s'est aussi engagée dans de nombreux organismes, dont le Cégep de Chicoutimi et la Fondation de ma vie.



DENIS VAUGEOIS

Né à Trois-Rivières, l'historien et éditeur Denis Vaugeois a contribué, par une quinzaine d'ouvrages, à la connaissance et à la diffusion de l'histoire québécoise. Député à l'Assemblée nationale et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.

**Rapport d'activité 2002 2003**



## L'AMÉNAGEMENT de la capitale nationale

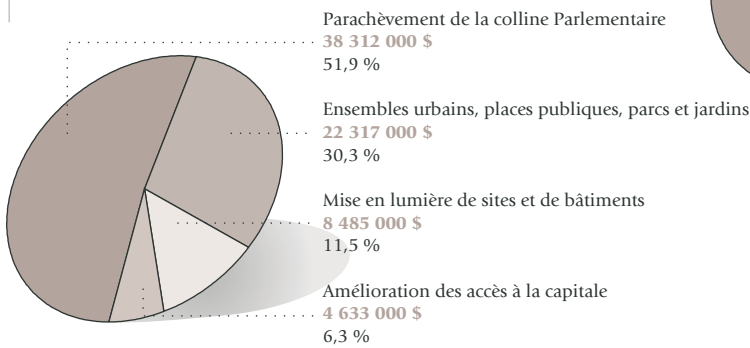
Dès sa création, la Commission de la capitale nationale du Québec a adopté, en aménagement, une politique dynamique d'action sur le terrain, sans négliger de se doter d'une vision d'ensemble.

Pour les exercices 1995-1996 à 2002-2003, les investissements de la Commission dans la mise en valeur de la capitale totalisent 37 003 000 \$, auxquels s'ajoutent les contributions de partenaires se chiffrant à 36 744 000 \$, pour un total de 73 747 000 \$.

GRAPHIQUE 1

### Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

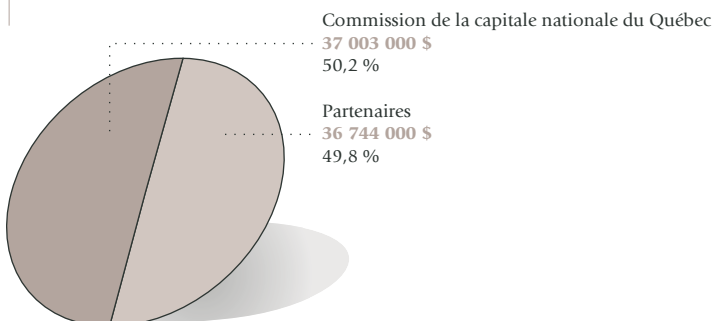
EXERCICES 1995-1996 À 2002-2003



GRAPHIQUE 2

### Sommaire des investissements selon les sources de fonds

EXERCICES 1995-1996 À 2002-2003



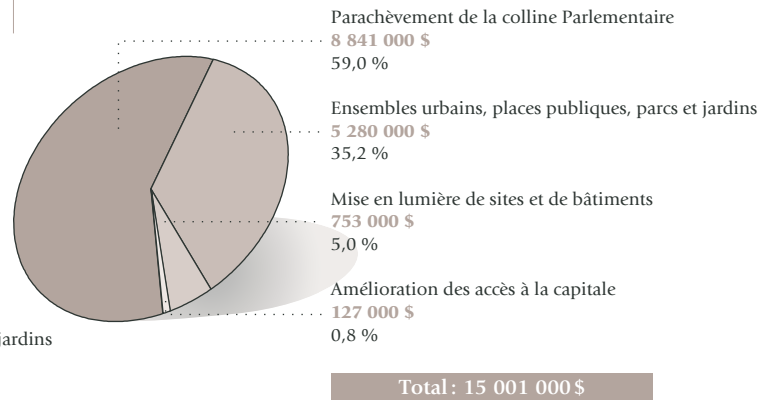
Conformément aux priorités définies dans le plan d'action publié en 1999, dans le cadre de la Politique relative à la capitale nationale, la Commission répartit selon quatre axes ses interventions en aménagement, soit :

- LA MISE EN VALEUR DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE ;
- L'AMÉNAGEMENT DES ENSEMBLES URBAINS, DES PLACES, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS ;
- LA MISE EN LUMIÈRE DE SITES ET DE BÂTIMENTS ;
- L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE.

GRAPHIQUE 3

### Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

EXERCICE 2002-2003





## LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

En 1998, la Commission rendait public un concept global de parachèvement du domaine parlementaire comptant sept phases.



La phase 4, visant le terrain situé devant l'Hôtel du Parlement, a été achevée en juin 2002. Le traitement paysager de cet espace unique s'harmonise avec le caractère solennel donné par Eugène-Étienne Taché à l'architecture de la « maison de la démocratie ».

En septembre 2002, la Commission a terminé l'aménagement d'un boisé-jardin entre la promenade des Premiers-Ministres et la promenade nord de la place de l'Assemblée-Nationale (phase 5). Ce boisé permet de découvrir une dizaine d'essences caractéristiques de la vallée du Saint-Laurent, dont le bouleau jaune, arbre emblématique du Québec. Cet espace vert a de plus accueilli, en octobre 2002, le monument *L'Inuksuk* qui célèbre l'amitié entre la nation québécoise et la nation inuite. Ce monument est un assemblage de pierres provenant du Nunavik.



De plus, en septembre 2002, la Commission a amorcé la réalisation de la phase 6, qui vise le secteur des glacis de la place de l'Assemblée-Nationale. Cet aménagement permettra, en 2003, de donner un sens à un lieu jusqu'à maintenant peu fréquenté. La Commission a de plus installé à l'été 2002 une rotonde métallique couverte de végétaux sur la partie est de la place de l'Assemblée-Nationale, entre l'avenue Honoré-Mercier et les fortifications. Cette attraction est fort courue.

Les travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (aujourd'hui avenue Honoré-Mercier), entre le boulevard René-Lévesque Est et la falaise, ont pris fin à l'automne 2002. Largement financés par la Commission, ces travaux ont été rendus possibles grâce aux contributions de la Ville de Québec, d'Infrastructures-Transport et du ministère des Transports du Québec. Le réaménagement de cette artère, qui constitue une des principales portes d'entrée de la colline Parlementaire, permet de « ressouder » le quartier de Saint-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec. La nouvelle artère présente un visage résolument plus urbain, avec des espaces piétonniers de qualité, un mobilier urbain adapté et un couvert végétal enrichi. Une place y est également réservée à l'art public. Le réaménagement de cette porte d'entrée de la capitale illustre de façon remarquable la nouvelle configuration d'un boulevard qui pourra servir d'exemple partout au Québec.



En collaboration avec la Société immobilière du Québec et la Ville de Québec, la Commission a défini des objectifs et des critères d'aménagement pour le territoire de la colline Parlementaire. Dix-huit lieux stratégiques ont été retenus pour faire en sorte que d'éventuelles interventions préservent la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline. Les paramètres

convenus feront l'objet d'un guide publié conjointement par la Ville et la Commission, et destiné aux requérants de permis.

La Commission a aussi été associée à la démarche de la Société immobilière du Québec et de la Ville de Québec en vue de définir un concept de réaménagement de Place Québec qui tient compte de la proximité de l'arrondissement historique et de l'Hôtel du Parlement et qui engendre une synergie avec le quartier de Saint-Jean-Baptiste.

Par ailleurs, la Ville de Québec et la Commission ont poursuivi leurs discussions en vue de développer l'îlot Berthelot, délimité par les rues Jean-Jacques-Bertrand et Scott, d'une part, et le boulevard René-Lévesque Est et la rue Saint-Patrice, d'autre part. Ce projet devrait contribuer au repeuplement de la colline Parlementaire tout en réhabilitant la paroi nord du boulevard René-Lévesque Est.

### L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES, DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

Au cours de l'exercice 2002-2003, de nombreux projets de requalification de l'espace public ont été menés dans la capitale par la Commission et ses partenaires.

Le concept général d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain a été rendu public en juin 2002. La Commission a amorcé en 2002-2003 la conduite de l'évaluation environnementale, de même que la préparation de plans et devis préliminaires pour les stations Victoria

et du Jardin. Une entente est également intervenue avec la pétrolière Irving en vue de l'acquisition par phases de quelque onze hectares de terrains. Une partie des terrains devra être décontaminée aux frais de la pétrolière. Cette transaction permet à la Commission



d'ajouter à son réseau d'espaces verts un boisé de pins centenaires recelant des vestiges amérindiens datant de 5 000 à 6 000 ans.

Gestionnaire du domaine Catarqui depuis juin 2002, la Commission a activement participé aux travaux du groupe de travail interministériel formé de représentants du Protocole, du ministère de la Culture et des Communications, de la Société du Centre des congrès de Québec et du Bureau de la Capitale-Nationale, chargé d'examiner les avenues d'aménagement et d'utilisation de ce domaine.

La Commission a par ailleurs été associée à la démarche de la Société immobilière du Québec, du ministère des Transports et de la Ville de Québec en vue de définir un concept de réaménagement permettant de mieux relier ville et fleuve dans le secteur D'Estimauville, près de la baie de Beauport.

En collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), la Commission s'est intéressée à la mise en valeur des terrains à l'embouchure de la rivière Montmorency, en vue de protéger la qualité des paysages de cette porte d'entrée de la capitale.



Le réaménagement de la cour intérieure du Séminaire de Québec a également été amorcé en août 2002. Cette cour à l'histoire exceptionnelle est notamment devenue au cours des dernières années le lieu de présentation du volet classique du Festival d'été de Québec et de la saison estivale de l'Orchestre symphonique de Québec, ainsi qu'un des emplacements les plus visités pendant les Fêtes de la Nouvelle-France.



La Commission a également contribué au financement des travaux d'aménagement de la place de l'Université-du-Québec, dans le quartier de Saint-Roch. Situé au nord du jardin de Saint-Roch, ce nouvel espace public sera inauguré à l'automne 2003.

La Commission a conclu une entente avec le ministère de l'Environnement en vue de la gestion du boisé de Marly. Ce boisé de plus de quinze hectares, qui constitue une aire protégée pour la conservation de l'ail des bois, est en quelque sorte le frère

jumeau du boisé des Compagnons-de-Cartier, acquis par la Commission en 2001. Ces deux espaces verts gagneront à être mis en valeur de manière intégrée.

Le patrimoine religieux marque le paysage de la capitale. Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission a contribué à mettre en valeur ce patrimoine grâce à un concept de réaménagement des terrains entourant l'église de Notre-Dame-de-la-Garde.

Par ailleurs, la Commission a appuyé les travaux de la Ville de Québec en vue de mettre sur pied un programme de besoins pour la mise en valeur de l'îlot des Palais. Le concept retenu fera ressortir que cet endroit a été un haut lieu du pouvoir pendant tout le Régime français.

## LA MISE EN LUMIÈRE DE SITES ET DE BÂTIMENTS

L'initiative des mises en lumière qui marquent désormais le paysage de Québec revient à la Commission, qui a publié un plan lumière pour la capitale en 1998. Ce plan désigne 63 sites dans l'agglomération de la capitale nationale qui méritent d'être mis en valeur par la lumière en raison de leur valeur symbolique, historique ou architecturale.

Depuis cette date et grâce au partenariat public et privé, les mises en lumière se sont succédé. Mentionnons l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac, les églises de Notre-Dame-de-Foy et de Notre-Dame-de-la-Garde, l'Hôtel du Parlement et ses annexes, les tours Martello, le pont de Québec, le cap Diamant et le Musée national des beaux-arts du Québec. Des photographies de ces mises en lumière servent désormais à promouvoir Québec comme destination touristique de choix. Des éléments de ces chantiers ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation multimédia lors de l'édition 2002 d'ExpoCité.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission a amorcé les travaux de mise en lumière des fortifications de Québec entre les portes Saint-Louis et Kent. Ce chantier se poursuivra jusqu'à l'automne 2003. En collaboration avec la Société immobilière du Québec, la Commission a terminé la mise en lumière de l'édifice Honoré-Mercier sur la colline Parlementaire. Cet édifice historique abrite maintenant les bureaux du premier ministre et a fait l'objet d'importants travaux en 2001-2002. Enfin, la Commission a poursuivi les travaux de mise en lumière du cap Diamant en s'attaquant à la falaise en contrebas de la portion ouest de la Citadelle.



Des concepts ont également été préparés ou achevés pour la mise en lumière de différents bâtiments et sites. Ainsi, la Commission, la Société de développement des entreprises culturelles et la Coopérative des artisans et commerçants du Quartier Petit Champlain ont ajusté le concept prévu pour Place-Royale et le quartier du Petit-Champlain afin de tenir compte des commentaires recueillis. La Commission a de plus terminé le concept pour la mise en lumière de la cour du Séminaire de Québec, de même que celui de l'église de Saint-Roch. Enfin, la Commission s'est associée à la Société immobilière du Québec pour le développement d'un concept de mise en lumière de l'édifice Jean-Talon sur la Grande Allée Est.

Par ailleurs, en collaboration avec la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval, la Commission a poursuivi la conception d'un schéma directeur d'aménagement lumière. Ce schéma comportera un inventaire photographique des 63 sites répertoriés et une proposition de balises conceptuelles de mise en lumière. Les donneurs d'ouvrage et les concepteurs disposeront donc d'outils qui, pour chaque catégorie de sites – réseau viaire, places et parcs publics, sites naturels, ouvrages de génie civil et édifices –, permettront d'assurer plus de cohésion à l'ensemble des interventions.

Ces projets tiennent compte de la sécurité et de la fluidité du réseau routier, comme de l'aspect esthétique et emblématique caractéristique des paysages de la capitale.

En mars 2003, le rapport concernant le cadrage des portes d'entrée de la capitale a fait l'objet d'une présentation aux représentants de la Commission et de son partenaire, le ministère des Transports du Québec. Ce document, produit par la Chaire en environnement et paysage de l'Université de Montréal, deviendra, pour les professionnels de la Commission et du Ministère, un instrument incontournable pour l'aménagement de toutes les voies d'accès à la capitale et un outil utile pour la planification des projets touchant de près ou de loin les voies d'accès. Mentionnons les schémas d'aménagement urbains, le schéma directeur d'aménagement lumière, les haltes routières et les panneaux de bienvenue dans la capitale. Les projets de requalification du boulevard Champlain et de l'autoroute Duplessis sont parmi les plus importants.

Au cours de 2002-2003, la Commission a signé une entente en vertu de laquelle elle devient la mandataire du ministère des Transports en vue de la préparation, en étroite collaboration avec la Ville de Québec, d'un concept de requalification de l'emprise de l'autoroute Duplessis comprise entre l'autoroute Félix-Leclerc et les ponts. C'est la deuxième phase des travaux de réfection de l'autoroute Duplessis, ce qui inclut la reconstruction de tous les ouvrages d'art susceptibles de retisser des liens urbains entre les quartiers du plateau de Sainte-Foy séparés par cette autoroute. La Commission a également contribué à la conception du réaménagement de l'échangeur reliant les autoroutes Duplessis et Charest dont les travaux estimés à 20 millions de dollars, débuteront à l'été 2003.



## L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE

Dès sa création, la Commission s'est intéressée à l'aménagement des portes d'entrée et des voies d'accès qui conduisent au cœur de la capitale nationale. Elle s'est associée au ministère des Transports du Québec pour concevoir des projets de réaménagement auxquels sont étroitement associées les autorités locales.

## LA CAPITALE NATIONALE

CHARMES NATURELS  
ET MODERNITÉ EN HARMONIE

### Saviez-vous que...

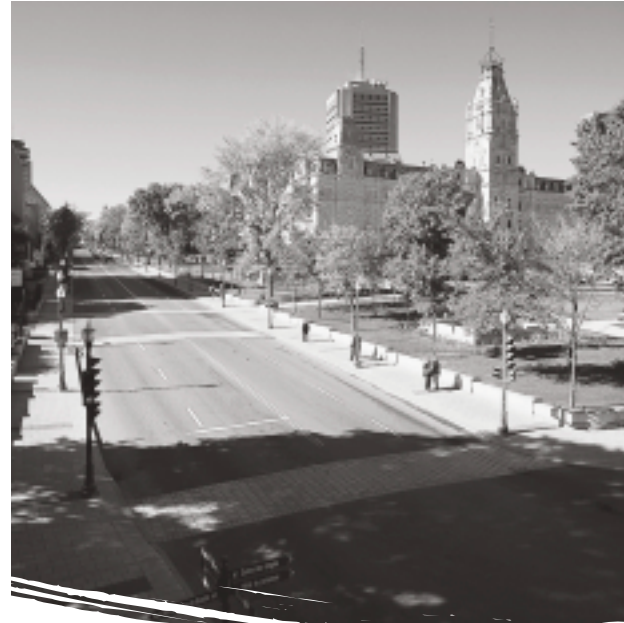
Vieux de 35 ans, le réseau routier principal de Québec mérite attention. La Commission de la capitale nationale du Québec travaille donc avec ses partenaires à pourvoir la capitale de voies d'accès modernisées qui respectent les normes paysagères et écologiques actuelles.



La Commission et la Ville de Québec ont de plus uni leurs efforts en vue de compléter le concept de requalification de l'axe boulevard Laurier – chemin Saint-Louis en ce qui a trait à la partie comprise entre l'autoroute du Vallon et l'avenue Belvédère. Lorsque ce travail sera terminé, la Ville et la Commission disposeront d'un concept global de requalification de cette voie protocolaire reliant l'autoroute Duplessis à la colline Parlementaire.

Une entente est également intervenue entre la Commission et le ministère des Transports en vertu de laquelle la Commission agirait comme maître d'œuvre des travaux de reconfiguration du boulevard Champlain, dans l'éventualité où serait réalisée la promenade Samuel-De Champlain.

La halte routière de Saint-Nicolas, en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, sur la rive sud du Saint-Laurent, est l'une des plus fréquentées au Québec, car elle constitue la porte d'entrée de l'agglomération de la capitale nationale et de tout l'est du Canada. La Commission a collaboré avec le ministère des Transports et l'Association touristique de Chaudière-Appalaches en vue de définir le concept de réaménagement de cette halte dont la réalisation doit être terminée à l'été 2003. Cette collaboration avec le Ministère a permis d'imaginer un concept à géométrie variable qui pourra être décliné pour toutes les haltes routières du Québec, notamment celles de Saint-Michel de Bellechasse et de Saint-Augustin-de-Desmaures, qui seront également inaugurées en 2003. Grâce au partenariat financier de la



Commission, ces trois haltes routières intégreront un élément signalétique marquant leur rôle commun de portes d'entrée de la capitale.

Sur le territoire de la colline Parlementaire, la Commission et la Ville ont peaufiné le concept de la réfection d'un troisième tronçon de la Grande Allée Est, entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm.

Enfin, la Commission s'est associée en 2002-2003 à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et au Comité de requalification de la porte d'entrée de l'île d'Orléans pour la préparation d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce règlement sera adopté par la Municipalité et servira de toile de fond à une requalification harmonieuse du secteur commercial de l'entrée de l'île. L'engagement financier de la Commission se traduit par l'embauche d'un consultant qui rédigera le projet de règlement en collaboration avec le comité de requalification. La Commission conduira ce projet en mettant également à profit l'expertise des architectes paysagistes du ministère des Transports, des urbanistes du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et des spécialistes du ministère de la Culture et des Communications réunis dans un comité de suivi de cette étude.

## LE RÉAMÉNAGEMENT de la colline Parlementaire : sept ans après

### INTRODUCTION

S'il est un secteur de la capitale nationale où l'action de la Commission de la capitale nationale du Québec est palpable, c'est bien celui de la colline Parlementaire. C'est en effet le chantier prioritaire désigné par la Commission dès sa création en 1995. Le texte qui suit témoigne des efforts consentis au cours des dernières années sur ce territoire.

Dès sa formation, la Commission a réuni autour d'elle tous les organismes publics dont la présence ou les responsabilités influent sur l'aménagement de la colline Parlementaire : la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec ainsi que les ministères et les organismes fédéraux dont l'importance au pourtour de la colline Parlementaire n'est plus à démontrer, tels la Commission des champs de bataille nationaux, Parcs Canada et le ministère de la Défense nationale. La Commission propose à tous ces organismes publics de partager et d'harmoniser leurs visions de l'aménagement de la colline Parlementaire et de ses abords immédiats, ainsi que de se concerter sur les problèmes d'urbanisme, d'architecture et de design urbain à corriger et, surtout, sur les solutions à mettre en œuvre.

### LE DIAGNOSTIC

Ce partenariat s'est traduit, dès 1996, par la publication d'un document intitulé *Plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire*. Après avoir constaté que « la colline Parlementaire est le résultat chaotique d'une série d'interventions réalisées par étapes successives, depuis la construction de l'Hôtel du Parlement jusqu'à nos jours, sans respect des plans directeurs qui ont pu être élaborés au cours des dernières décennies et sans réel rapport entre eux », le document de 53 pages a le mérite de poser un diagnostic juste sur l'état des lieux. Les extraits qui suivent en font foi :

La majorité des bâtiments gouvernementaux de construction ancienne (Hôtel du Parlement, édifices Pamphile-Le May, Honoré-Mercier, Jean-Antoine-Panet et André-Laurendeau) sont en bon état ou ont été restaurés. Cependant, les aménagements paysagers qui ont pour fonction d'agrémenter ces bâtiments (surtout les équipements d'entrée : escaliers, perron, éclairage, signalisation, etc.) laissent grandement à désirer.

Pour ce qui est des bâtiments gouvernementaux plus récents (édifices Marie-Guyart, H, J), on note une usure des structures et un laisser-aller au niveau de la signalisation et de l'intégration sur ces bâtiments d'équipements spécialisés comme des antennes et des soucoupes de communication ; mais ce qui frappe davantage, c'est la faiblesse au niveau de l'intégration de ces bâtiments dans la ville et la mauvaise perception que la population a en général de ceux-ci.

[...]

L'aménagement des rues est réduit au minimum : trottoirs en béton maintes fois réparés, bordures de granite avec joint en béton baveux, marquage à la peinture sur l'asphalte, éclairage haut de type autoroutier, rues trop larges (comme Saint-Amable) et géométrie des rues manquant parfois de rigueur et de cohérence.

[...]

Le mobilier urbain sur la colline Parlementaire est banal et insuffisant à peu près partout, qu'il s'agisse de bancs, de poubelles, de colonnes Morris, de cabines téléphoniques, d'abribus, etc.

[...]

Beaucoup d'arbres sur la colline sont vieux, certains moribonds et mal formés probablement en raison des traitements intensifs dont ils sont l'objet pour prolonger leur vie. La relève nous semble par contre encore trop peu abondante et souvent victime des agressions urbaines.

[...]

Mis à part quelques statues, mal intégrées et peu accessibles, de premiers ministres ou d'hommes d'histoire du Québec, et les sculptures de l'Hôtel du Parlement et du magnifique aménagement blotti à l'intérieur des rampes d'accès de l'entrée de cet édifice, il n'y a à peu près pas d'éléments d'art urbain sur la colline Parlementaire.